

Séance ordinaire du 10 août 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dixième jour d'août deux mille quinze (10-08-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Mme Francine Boulanger, conseillère est absente

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Août 2015

7. Autorisation de signataire – Présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

8. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie

9. Octroi de contrat – Étude géotechnique – Construction pavillon multifonctionnel - Parc des Grès

10. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best inc. – Amélioration des systèmes de ventilation de la Salle communautaire et du restaurant au parc Léo-Carbonneau

11. Octroi de contrat – Sable (abrasif)

12. Octroi de contrat – Traitement de sable à l'XTRAGRIP

13. Séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie - Inscription

14. Demande de dérogation mineure de monsieur Réjean Milot à l'égard de l'immeuble sis au 900, chemin du Lac-Bourassa, lot 5 444 905 du cadastre du Québec

15. Demande de dérogation mineure de monsieur Gérald Doré à l'égard de l'immeuble sis au 56, rue Christian, lot 2 545 332 du cadastre du Québec

16. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs

17. Affaires diverses

Séance ordinaire du 10 août 2015

17.1 Demande au MDDELCC d'intervenir dans le dossier de la RGMRM concernant la non-conformité de son exploitation

Période de questions

18. Clôture de la séance

2015-08-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, mentionne que Mme Francine Boulanger, conseillère, est absente en raison de ses vacances estivales et partage avec eux la pensée suivante :

« Tu sais que tu es sur le bon chemin lorsque regarder en arrière ne t'intéresse plus. »

Auteur inconnu

D'entrée de jeu, il fait mention qu'un groupe d'investisseurs a approché le conseil afin de lui soumettre un projet de dekhockey, un sport en pleine expansion.

Concernant le dossier de l'eau potable dans le secteur les Grès, il mentionne que la prochaine réunion du comité de suivi doit avoir lieu en septembre prochain.

Il fait un suivi du dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il explique qu'une rencontre est prévue avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), M. David Heurtel, le 18 août prochain, au bureau du ministre régional, M. Jean-Denis Girard. Il rappelle que dans un article paru dans le quotidien régional daté du 24 juillet dernier, M. René Goyette, président de la Régie, avait mentionné que le site était exploité de façon non conforme. Il annonce que le conseil va adopter une résolution demandant au MDDELCC de faire appliquer la réglementation en vigueur et énonce la possibilité que la municipalité puisse émettre une injonction pour arrêter tout enfouissement.

En terminant, il invite la population à participer au plus grand rassemblement annuel de la municipalité, soit le Tournoi familial des Sauterelles ainsi qu'au Méchoui de l'ATJ St-Thomas, au Tournoi de golf du Service des loisirs et à la Journée de la Culture.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-08-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 10 août 2015

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-08-10 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-08-284

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-08-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-08-285

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 juillet 2015* totalisant 688 778,66 \$.
- Les comptes à payer *au 31 juillet 2015* au montant de 116 927,52 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

MRC de Maskinongé – 2^e versement – Quote-part 2015

2015-08-286

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 5FD000214 à la MRC de Maskinongé, au montant de 156 300,00 \$, représentant le 2^e versement de la quote-part 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Englobe Corp. (LVM) - Étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux – Réfection boulevard de La Gabelle

2015-08-287

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Englobe Corp. de la facture # 900167861 de 4 360,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour l'étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, et ce, pour la période se terminant le 30 juin 2015. (résolution numéro 2014-03-096)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 10 août 2015

Julie Clermont, notaire – Honoraires professionnels – Acquisition des lots 2 546 971 et 2 547 217 du cadastre du Québec – Rue Nancy et emprise du boulevard de La Gabelle

2015-08-288

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Julie Clermont, notaire, de la facture numéro 15JC0098 de 505,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus pour le transfert de propriété des lots 2 546 971 et 2 547 217 du cadastre du Québec à la municipalité. (résolution numéro 2015-05-174)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

France Fournier Assistante virtuelle – Services de réceptionniste

2015-08-289

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à France Fournier Assistante virtuelle de la facture # 010815 de 1 960,00 \$, pour la fourniture de services de réceptionniste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2015-08-290

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats des factures no 14113 et 14114 respectivement de 4 067,92 \$ et 341,67 \$, avant taxes, pour un montant total de 4 409,59 \$, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert inc. – Réfection boulevard de La Gabelle – Décompte progressif no 2

2015-08-291

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme Stantec experts-conseils ltée, le paiement à Construction et Pavage Boisvert inc. de la facture # 69065 de 805 059,56 \$, avant taxes, représentant le décompte progressif n° 2 incluant une retenue de 10 %, pour les travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, réalisés au 17 juillet 2015. (résolution numéro 2015-04-144)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie - Rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V – Décompte n° 6 Réception définitive des ouvrages

2015-08-292

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la

Séance ordinaire du 10 août 2015

recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert, le paiement de la facture # T2102 ret2 à Maskimo Construction inc., au montant de 21 660,80 \$, avant taxes, représentant le décompte progressif n° 6 final libérant ainsi la retenue de 5 % pour les travaux de prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie sur les rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V, réalisés au 6 juin 2014. (résolution numéro 2013-02-063)

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le décompte n° 6 final.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Stantec Experts-conseils Itée - Services professionnels - Réfection du boulevard de La Gabelle

2015-08-293

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Stantec Experts-conseils Itée de la facture no 981708 de 13 316,50 \$, avant taxes, pour la fourniture de services professionnels dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle. (Résolution 2014-02-075)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Stantec Experts-conseils Itée - Services professionnels - Réfection des glissières de sécurité – Boulevard de La Gabelle

2015-08-294

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Stantec Experts-conseils Itée de la facture no 981713 de 7 900,00 \$, avant taxes, pour la fourniture de services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des glissières de sécurité sur le boulevard de La Gabelle. (Résolution 2015-06-237)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Contribution 2015-2016 - Entente de la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente signée avec la Croix-Rouge datée du 1^{er} août 2013 faisant état du renouvellement de l'entente des Services aux sinistrés;

2015-08-295

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de verser la contribution annuelle couvrant la période de septembre 2015 à août 2016, au montant de 654,90 \$ (4 366 habitants x 0,15 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Août 2015

2015-08-296

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
50 chaises à 52,28 \$ – salle communautaire	02.70120.522	2 614,00 \$

Séance ordinaire du 10 août 2015

10 tables à 57,73 \$ - salle communautaire	02.70120.522	577,30 \$
Pièce pour réparer machine à ligner terrain de soccer	02.70150.649	52,50 \$
Peinture aérosol - lignes terrain de soccer	02.70150.649	763,80 \$
Achat de matériel camp de jour - saison 2016 (spéciaux de la rentrée scolaire)	02.70152.649	150,00 \$
Ajout pluvial place Louis-Denis	02.32000.521	1 200,00 \$
Lampe de poche Pellican	02.22000.649	166,67 \$
Lame de scie pour la DUM	02.22000.649	288,72 \$
Total		5 812,99 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation de signataire – Présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

2015-08-297

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation du projet de construction d'un pavillon multifonctionnel au parc des Grès au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie

2015-08-298

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le vendredi 18 septembre 2015 au Pavillon Desjardins, à Sainte-Thècle. La municipalité assumera les frais d'inscription pour un montant total de 190,00 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Étude géotechnique – Construction pavillon multifonctionnel - Parc des Grès

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un pavillon multifonctionnel au parc des Grès

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Séance ordinaire du 10 août 2015

Entreprises	Montant Avant taxes
Les Services exp. inc.	5 435,00 \$
Englobe corp. (LVM)	7 400,00 \$
Groupe Qualitas inc.	8 995,00 \$

2015-08-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet de construction du pavillon multifonctionnel, au parc des Grès, à l'entreprise Les Services exp. inc., au montant de 5 435,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best inc. – Amélioration des systèmes de ventilation de la Salle communautaire et du restaurant au parc Léo-Carbonneau

2015-08-300

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Multi-Énergie Best inc. le contrat pour des travaux d'amélioration des systèmes de ventilation de la salle communautaire et du restaurant au parc Léo-Carbonneau pour des montants respectifs de 6 950,00 \$ et de 9 975,00 \$, pour un montant global de 16 925,00 \$, avant taxes, selon les offres reçues le 21 juillet 2015.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Sable (abrasif)

2015-08-301

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Maskimo Construction inc. le contrat pour la fourniture de 3 500 tonnes métriques de sable (abrasif) au taux de 4,29 \$ la tonne métrique, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Traitement de sable à l'XTRAGRIP

2015-08-302

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Somavrac (c.c.) inc. le contrat pour le traitement au liquide de 2 700 tonnes métriques de sable, entreposées au garage municipal, pour la saison 2015-2016, et ce, pour un montant de 19 495,00 \$, avant taxes, selon l'offre reçue le 17 juillet 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie - Inscription

2015-08-303

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Daniel Isabelle, directeur du Service incendie, à participer au Séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie qui se tiendra le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2015, à l'hôtel Le Westin Resort & Spa, à Mont-Tremblant. La municipalité assumera les frais d'inscription de

Séance ordinaire du 10 août 2015

400 \$ ainsi que les frais de séjour et de déplacement en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande de dérogation mineure de monsieur Réjean Milot à l'égard de l'immeuble sis au 900, chemin du Lac-Bourassa, lot 5 444 905 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Réjean Milot à l'égard de l'immeuble sis au 900, chemin du Lac-Bourassa, lot 5 444 905, de la zone Af-06, consiste à permettre la construction d'un garage qui empiéterait de 2,3 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 34 du Règlement de zonage 234-90, qui n'autorise pas la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'une étude de stabilité du talus où monsieur Milot désire ériger son garage a été effectuée et que le talus a été jugé stable et qu'aucune bande de protection n'est nécessaire en haut du talus;

CONSIDÉRANT le peu d'espace disponible sur le terrain étant donné qu'il est entouré d'une zone à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que l'implantation visée est sur une propriété isolée située dans un boisé;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande causerait un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-08-304

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Réjean Milot concernant l'immeuble situé au 900, chemin du Lac-Bourassa, lot 5 444 905 du cadastre du Québec, dans la zone Af-06, à l'effet de permettre la construction d'un garage qui empiéterait de 2,3 mètres en cour avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande de dérogation mineure de monsieur Gérald Doré à l'égard de l'immeuble sis au 56, rue Christian, lot 2 545 332 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gérald Doré à l'égard de l'immeuble sis au 56, rue Christian, lot 2 545 332, de la zone Ru-03, consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 4,74 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 101 du Règlement de zonage 234-90 qui stipule que la marge avant minimale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal est de 7,6 mètres;

Séance ordinaire du 10 août 2015

CONSIDÉRANT que l'année de construction probable de la résidence est 1965 et que le premier règlement de zonage date de 1964;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande causerait un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-08-305

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Gérald Doré concernant l'immeuble situé au 56, rue Christian, lot 2 545 332 du cadastre du Québec, dans la zone Ru-03, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 4,74 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs

2015-08-306

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de huit (8) moniteurs pour l'animation du Tournoi familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollar, soit 11,55 \$/heure auquel s'ajoutent des avantages sociaux le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 Affaires diverses

17.1 Demande au MDDELCC d'intervenir dans le dossier de la RGMRM concernant la non-conformité de l'exploitation du L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que le bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a transmis un avis de non-conformité d'exploitation du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Saint-Étienne-des-Grès en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), M. René Goyette, a confirmé dans un quotidien de la région que le site était exploité de façon non conforme;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir du MDDELCC de faire appliquer le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR);

2015-08-307

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Richard St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre de l'Environnement, Monsieur David Heurtel, d'ordonner au bureau régional d'appliquer le REIMR en prenant les

Séance ordinaire du 10 août 2015

dispositions pour faire cesser l'exploitation non conforme du L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 1
Fin : 20 h 16

18. Clôture de la séance

2015-08-308

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière